

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/02/2018

Dossier complet le :

19/02/2018

N° d'enregistrement :

2018-6168

1. Intitulé du projet

Réensablement de la plage de Larros, commune de Gujan-Mestras

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SAMMARCELLI Michel, Président

RCS / SIRET

2 5 3 3 0 6 4 3 5 0 0 0 1 2

Forme juridique

syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Milieux aquatiques, littoraux et maritimes : 10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau h) Travaux de rechargement de plage d'un volume inférieur à 10 000m ³	Réensablement de plage d'un volume inférieur à 3 000m ³

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de réensablement, par moyens mécaniques, de la plage de Larros sur la commune de GUJAN MESTRAS

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de réensabler la plage de Larros :

- pour permettre l'accueil des activités balnéaires en toute sécurité ; en effet, son bas de plage étant très vaseux, il s'agit de limiter sa dangerosité et ainsi permettre la pratique des activités balnéaires,
- l'objectif est d'atteindre la cote de 4m CM en haut de plage et 3m CM à environ 50m du perré ; les travaux, d'une durée maximum de 5 jours se dérouleront début avril.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le sable utilisé pour le réensablement proviendra de la plate forme de stockage du bassin de dessablage de la Leyre, (sable extrait en septembre 2015 et 2016 : autorisation : arrêté n°SEN/2013/10/15-116). Il sera acheminé par la route, dans des camions, déchargé sur la plage et ensuite régalé à l'aide d'une pelle à chenille.

Les travaux nécessiteront l'utilisation simultanée de :

- 4 camions pour le transport de sable,
- une pelle pour la mise en place du sable.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de rechargement	3 000m ³
Surface des travaux	6 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Plage de Larros
Port de Larros
Commune de GUJAN MESTRAS

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 1__° 04' 28" 33 Lat. 44° 38' 48" 92

Point d'arrivée :

Long. 1__° 04' 27" 88 Lat. 44° 38' 40" 93

Communes traversées :

Gujan-Mestras

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF II : 720001949 - BASSIN D'ARCACHON
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	GUJAN-MESTRAS
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel marin du Bassin d'Arcachon
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de prévention des risques submersion marine prescrit par arrêté préfectoral du 10 novembre 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site du projet est localisé dans la zone de répartition des eaux n°ZRE 3302 définie par l'arrêté N°E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Sites : "Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin" (zone de protection spéciale FR 7212018) "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (zone spéciale de conservation FR 7200679)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet nécessite un transport des sédiments. L'itinéraire est précisé en annexe. Pour limiter les nuisances en phase travaux, les camions circuleront aux heures autorisées soit de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (soit de jour) Les sédiments provenant de la plate forme seront acheminés par la route : 6 rotations de 6 tombereaux soit 5 jours de travail.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	La phase de chantier est susceptible de générer quelques nuisances sonores en raison des activités des engins de chantier. Toutefois celles-ci devront être en de-ça des limites tolérées par la réglementation en vigueur et la gêne sera limitée dans le temps et l'espace. Pour limiter les nuisances en phase travaux, les camions circuleront aux heures autorisées soit de 9h à 12h00 et de 13h30 à 18h (soit de jour)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	La phase de travaux est susceptible de générer des vibrations liées aux engins de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts générés par ce projet seront essentiellement liés à la phase travaux et par conséquent limités à la durée du chantier. La zone de réensablement correspond à la plage sèche, par conséquent une zone peu sensible et à faible biodiversité naturelle. Le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact. Il est rappelé que le projet a fait l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Évaluation des incidences Natura 2000
Annexe 6 : Localisation des trajets des engins
Annexe 7: Plan topographique de la plage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ARCACHON,

le, 16 février 2018

Signature

SABINE
JEANDENA
ND

Signature numérique
de SABINE
JEANDENAND
Date : 2018.02.19
08:42:20 +01'00'

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

COMMUNE DE GUJAN - MESTRAS

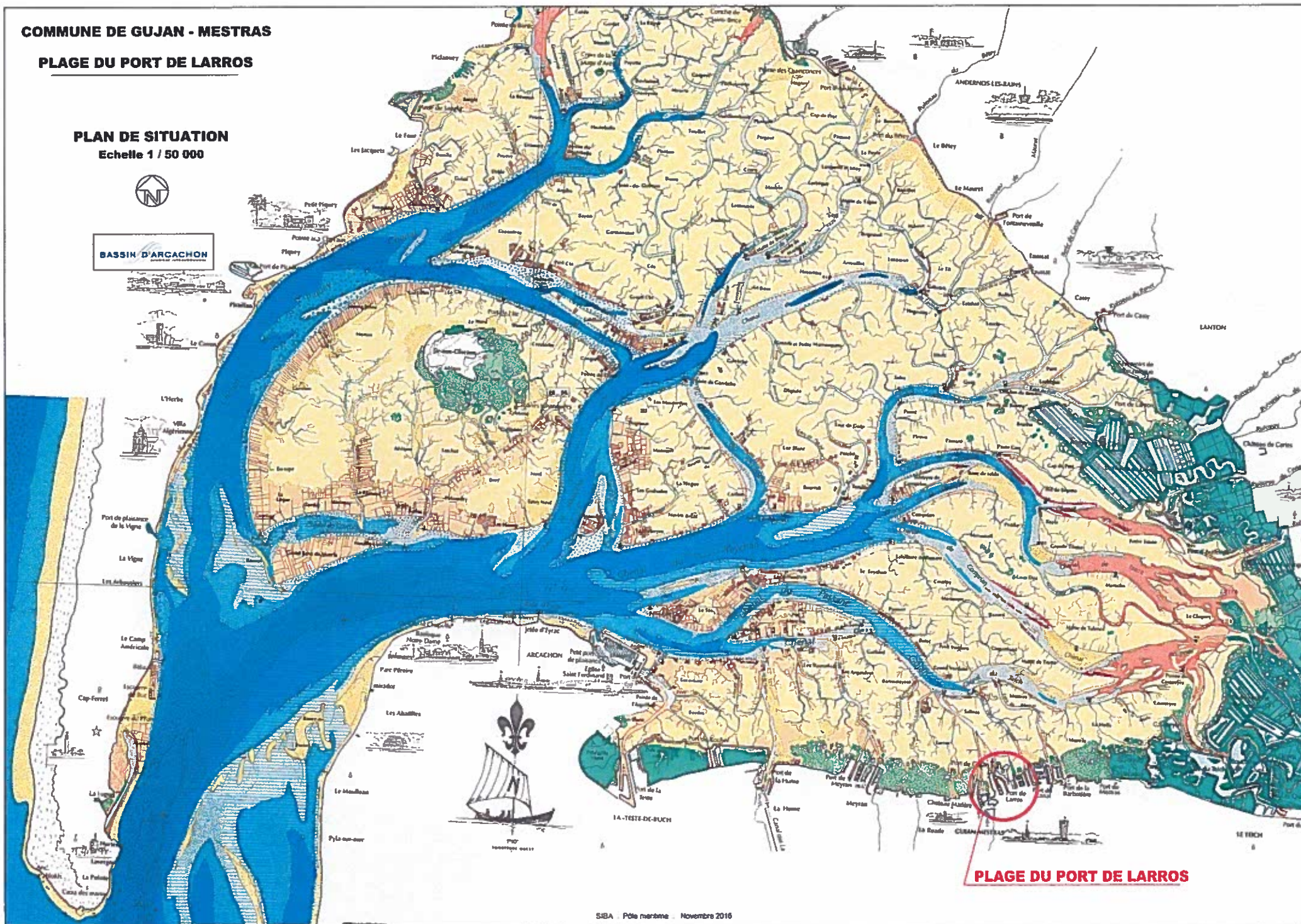
PLAGE DU PORT DE LARROS

PLAN DE SITUATION

Echelle 1 / 50 000



BASSIN D'ARCACHON



PLAGE DU PORT DE LARROS

P1



P1

P2



P2



COMMUNE DE GUJAN MESTRAS

PLAGE DE LARROS

SUIVI DECEMBRE 2017

PLAN TOPOGRAPHIQUE



ECHELLE 1/750



SIBA . Pôle maritime . Décembre 2017

— N= 6402.550

— N= 6402.500

— N= 6402.450

— N= 6402.400

— N= 6402.350

— N= 6402.300

— E= 377.000

— E= 377.050

— E= 377.100

— E= 377.150

ZONE DE REENSABLEMENT

Longueur : 150m

Largeur : 50m



COMMUNE DE GUJAN MESTRAS

PLAGE DU PORT DE LARROS

PROJET DE REENSABLEMENT

largeur moyenne 60m Haut de plage 4.00m CM Bas de plage 3.00m CM

PROFIL EN TRAVERS TYPE

digue
du Christ

Zone de remblais

Echelles

longueurs : 1 / 200

hauteurs : 1 / 200

plan de comparaison : 0.00m

DISTANCES PARTIELLES	5.20	5.40	5.80	5.70	6.40	6.20	4.60	5.10		15.60
DISTANCES CUMULEES	5.20	10.60	16.40	22.10	28.50	34.70	39.30	44.40		60.00
COTES TN en CM	3.82	3.63	3.36	3.21	3.10	2.98	2.95	2.90	2.59	2.40
DISTANCES PARTIELLES	50.00									
DISTANCES CUMULEES	0.00								50.00	
COTES PROJET	4.00								3.00	



SIBA . Pôle maritime . Février 2018



COMMUNE DE GUJAN MESTRAS

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJET DE REENSABLEMENT DE LA PLAGE DE LARROS

FEVRIER 2018

SIBA

16 allée Corrigan, BP 146 - 33311 ARCACHON CEDEX
Tél. 05 57 52 74 74 - Fax : 05 57 52 74 75 - commande.publique@siba-bassin-arcachon.fr
www.siba-bassin-arcachon.fr

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE :.....	3
2.	RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	3
3.	PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES	4
4.	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET	6
4.1.	Localisation et emprise sur les sites Natura 2000.....	6
4.2.	Nature et qualité des matériaux déposés sur le site	7
4.3.	Caractéristiques du projet	7
5.	ETAT DES CONNAISSANCES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	7
5.1.	Habitats (cf annexe 4)	7
5.2.	Faune	8
5.3.	Flore.....	8
6.	INCIDENCES DU PROJET DE REENSABLEMENT	8
6.1.	Incidence sur les habitats.....	8
6.2.	Incidence sur les espèces.....	8
7.	MESURES VISANT A SUPPRIMER, SUIVRE OU ACCOMPAGNER LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000.....	9
8.	ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000	10
9.	ANNEXES.....	11

1. PREAMBULE :

La politique européenne de préservation de la biodiversité s'appuie sur les directives européennes « oiseaux » (CE 79/409) et « habitats » (CE 92/43) et repose essentiellement sur la mise en place d'un réseau des sites dont l'intérêt est de niveau européen et qui seront gérés durablement : le réseau natura 2000 qui comprends les zones de protection spéciales (ZPS Oiseaux) et les zones spéciales de conservation (ZSC Habitats).

Dans le cadre de l'extension de ce réseau au milieu marin, le Bassin d'Arcachon a été proposé comme site d'intérêt communautaire.

En effet, il présente le seul abri au Sud de l'estuaire de la Gironde et rompt avec le linéaire sableux de la côte aquitaine. La présence de la plus grande surface d'herbiers de zostères en Europe concourt à une biodiversité marine importante et à faire du site une zone d'importance internationale pour la reproduction, l'hivernage ou la migration de certaines espèces de l'avifaune marine.

Le Bassin d'Arcachon représente ainsi une zone à forts enjeux environnementaux. La pression anthropique croissante fait partie des causes de destruction des habitats ou des espèces. Leur conservation ou leur restauration doit prendre en compte les paramètres de fréquentation et d'activités humaines.

2. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L.414-4 du Code de l'Environnement précise que « les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " ».

Le projet de réensablement de la plage de Larros située sur la commune de Gujan Mestras est soumis à approbation préfectorale. L'examen au cas par cas doit être complété par une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 dont le contenu est conforme à l'article R.414-21 du Code de l'Environnement et comporte :

1. Une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser les travaux, ouvrages ou aménagements envisagés par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation et, lorsque ces travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, d'un plan de situation détaillé.

2. Une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir, par eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres programmes ou projets dont est responsable le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

A. S'il résulte de l'analyse mentionnée au 2. que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir des effets notables dommageables, pendant ou après la réalisation du programme ou du projet, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire complète le dossier d'évaluation en indiquant les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

- B. Lorsque, malgré les mesures prévues au A, le programme ou projet peut avoir des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose en outre :
- ✓ Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet dans les conditions prévues aux II ou III de l'article L.414-4;
 - ✓ Les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au I ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.
- C. Le dossier d'évaluation d'incidences des programmes pour lesquels une évaluation est conduite selon la procédure prévue aux articles L. 122-4 et suivants comprend, en outre :
- ✓ Une notice sommaire de présentation des objectifs du plan ou programme, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec d'autres plans et programmes visés à l'article L. 122-4 ou les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
 - ✓ Un résumé non technique du contenu du programme et du dossier d'évaluation ;
 - ✓ Les mesures de suivi envisagées ;
 - ✓ Une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES

Zone de protection spéciale (ZPS) FR7212018 « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin »

La Zone de Protection Spéciale « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin », FR7212018, est un site bien représentatif des différents milieux du Bassin d'Arcachon.

Il est constitué d'îlots sableux, de vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, de bassins à poissons, et d'un delta, très favorables à l'avifaune.

Le Bassin d'Arcachon est une zone de reproduction, d'alimentation et d'abri pour l'avifaune marine. La présence de la plus grande surface d'Europe d'herbiers à zostères, une biodiversité importante de mollusques et de crustacés, la présence de dunes hydrauliques sous-marines et de bancs découverts, de zones de frayères et de nurseries de poissons offrent des zones d'alimentations importantes pour les oiseaux d'eau et marins. La lagune abrite une importante communauté d'oiseaux d'eau d'origine européenne (100 000 oiseaux d'eau) pendant l'hiver dont les Sternes Caugek.

Le Banc d'Arguin est classé dans la catégorie des secteurs sensibles pour le développement et la croissance de cette espèce pendant la saison estivale ainsi que pour les puffins des Baléares, espèce classée par l'UICN en danger critique d'extinction.

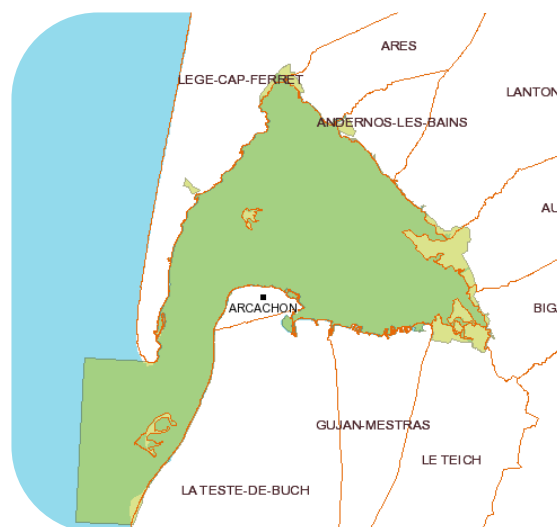
La composition du site « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin » est la suivante :

→ Mer, bras de mer : 100 %.

La superficie totale du site est de 22 684 hectares entièrement inclus dans la partie maritime du département de la Gironde. L'altitude moyenne du site est de – 5 m, avec des variations entre – 25 et 9 m.

Ce site concerne les communes suivantes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, **Gujan-Mestras**, La-Teste-de-Buch, Lanton, Le Teich, Lège-Cap-Ferret (Figure 1).

Figure 1 : Carte du site Natura 2000 (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>)



Site d'intérêt communautaire (SIC) Natura 2000 FR7200679 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret »

Le Site d'Intérêt Communautaire « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret », FR7200679, est un site bien représentatif des différents milieux du Bassin d'Arcachon.

Il est constitué d'îlots sableux, de vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, de bassins à poissons, et d'un delta.

Le site présente des recouvrements d'habitats :

- L'habitat 1130 "Estuaire" couvre 1,40 % de la superficie du site ;
- L'habitat 1140 « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » inclus dans l'habitat 1130 couvre 0,23 % de la superficie du site ;
- L'habitat 1150 « Lagunes côtières » couvre 68,47 % de la superficie du site ;
- L'habitat 1140 inclus dans l'habitat 1150 couvre 41,81% de la superficie du site ;
- L'habitat 1110 « Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine » inclus dans l'habitat 1150 couvre 21,54% de la superficie du site ;
- L'habitat 1210 « Végétation annuelle des laisses de mer » couvre 2% de la superficie du site.

La composition du site « bassin d'Arcachon et Cap Ferret » est la suivante :

- Mer, Bras de Mer : 75 % ;
- Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) : 5 % ;
- Marais salants, Prés salés, Steppes salées : 11 % ;
- Dunes, Plages de sables, Machair : 2 % ;
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 1 % ;
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 2 % ;
- Forêts caducifoliées : 2 % ;
- Forêts de résineux : 2 %.

La superficie totale du site est de 22 684 hectares ; il est situé en totalité dans le département de la Gironde. L'altitude moyenne du site est de – 5 m, avec des variations entre – 25 et 9 m.

Ce site concerne les communes suivantes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, **Gujan-Mestras**, La-Teste-de-Buch, Lanton, Le Teich, Lège-Cap-Ferret (**Figure 2**).

Figure 2 : Carte du site Natura 2000 (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>)

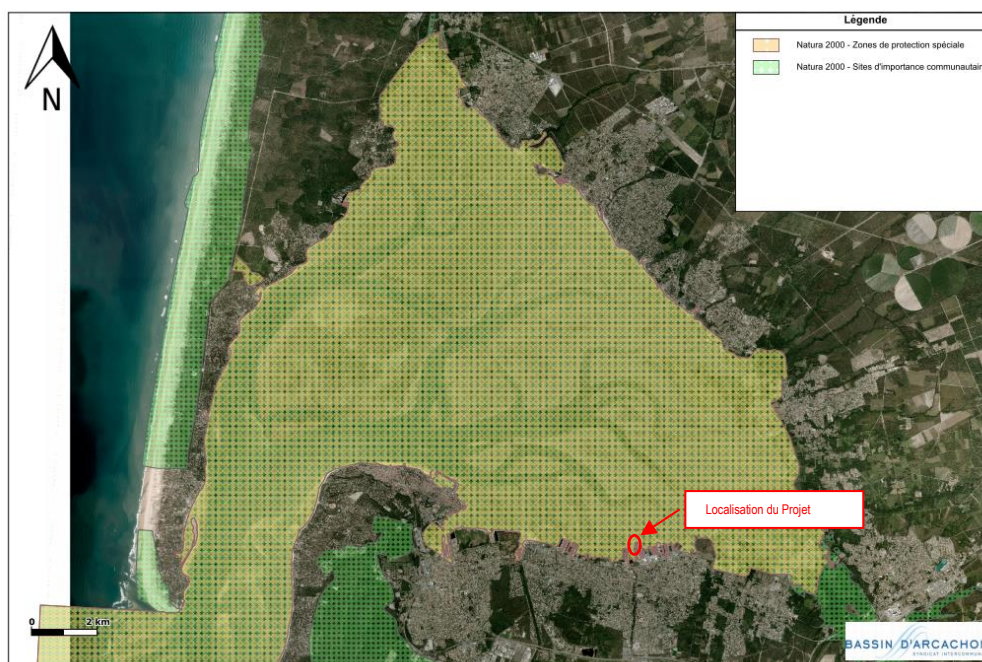


4. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

4.1. LOCALISATION ET EMPRISE SUR LES SITES NATURA 2000

Le projet de réensablement de la plage de Larros concerne directement une zone de protection spéciale : « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin ».

Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000



4.2. NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX DEPOSES SUR LE SITE

Les sédiments sableux qui seront déposés sur la plage (analyses granulométriques en annexes 2 et 3) proviendront du bassin de dessablage de la Leyre (situé sur la commune de Biganos).

Le sable de la plate-forme de dessablage de la Leyre a été extrait en septembre 2015 et 2016 (autorisation : arrêté préfectoral n°SEN/2013/10/15-116) et mis en dépôt à proximité sur une plate-forme dédiée à cet effet. Les sables de la Leyre sont des sables moyen (Bonnot-Courtois et Fournier) avec un D50 de 744µm. Ils sont très bien triés avec 100% des éléments supérieurs à 63µm. Les sables de la plage de la Hume sont également des sables moyen (Bonnot-Courtois et Fournier) avec un D50 de 400µm. Ils sont très bien triés avec 100% des éléments supérieurs à 63µm.

Les sédiments qui vont être déposés sur la plage de Larros sont soit équivalent soit légèrement plus grossiers que les sédiments in-situ, ils auront donc une meilleure tenue sans conséquence négative sur la dynamique sédimentaire de la plage.

4.3. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet consiste à réensabler la plage de Larros sur la commune de Gujan Mestras à hauteur de maximum 3000m³ avec du sable provenant du bassin de dessablage de la Leyre (voir projet de réensablement en Annexe 1). Le sédiment sera transporté par camion depuis le bassin jusqu'à la plage pour ensuite être régalé sur la plage à l'aide d'une pelle.

L'objectif du projet est de réhausser la côte de haut de plage pour atteindre au-moins la cote de 4m CM en haut de perré et atteindre 3m CM à 50m du perré.

5. ETAT DES CONNAISSANCES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

5.1. HABITATS (CF ANNEXE 4)

La zone de réensablement est située sur deux habitats, sable de haut de plage à talitres et estran de sable fins. L'habitat « sables de haut de plage à Talitres » sera entièrement recouvert cependant c'est un habitat de faible diversité spécifique et ne représentant pas d'enjeu en termes de conservation. L'habitat « Estran de sables fins » sera seulement partiellement recouvert et une recolonisation rapide est attendu, étant donné qu'il n'y aura pas de changement de la nature du milieu.

L'habitat situé à proximité immédiate de la zone des travaux est : « Slikke en mer à marée », cet habitat n'est pas recouvert d'espèces végétales. On trouve ensuite des prêtres salés ainsi que des herbiers à Spartines cependant ces habitats sont situés à plusieurs centaines de mètres de la zone des travaux, par conséquent elles ne devraient pas être impactées.

5.2. FAUNE

Aucune espèce animale ayant justifiée la désignation du site Natura 2000 n'est présente à proximité de la zone de travaux.

Concernant l'avifaune, la slikke en mer à marées au droit des zones de réensablement constitue une aire de nourrissage pour les oiseaux limicoles.

Il est à noter que les anatidés peuvent également fréquenter la zone comme refuge à marée haute et la slikke au droit de la zone de réensablement constitue une aire de nourrissage. Aucune espèce nicheuse d'intérêt communautaire n'a été répertoriée sur la zone de travaux.

5.3. FLORE

Aucune espèce végétale ayant justifiée la désignation du site Natura 2000 n'est présente à proximité immédiate de la zone de travaux. En particulier les herbiers de zostères se trouvent éloignés des zones de travaux (cf annexe 6).

6. INCIDENCES DU PROJET DE REENSABLEMENT

6.1. INCIDENCE SUR LES HABITATS

Sur les zones de travaux il va y avoir recouvrement de l'habitat. Cependant seule la plage (sables des hauts de plage à Talitres 1140-1 et estran de sable fin 1140-3) est concernée par ce recouvrement. De plus cette plage a fait l'objet de réensablement. Elle est donc fortement artificialisée avec un habitat dégradé. Du fait d'une granulométrie similaire du sable utilisé pour le rechargement, l'habitat ne sera pas modifié ce qui permettra une recolonisation rapide par la faune benthique associée.

Il n'y a pas d'herbier de Zostère à proximité immédiate de la zone des travaux (voir cartographie des herbiers de Zostères annexe 6).

6.2. INCIDENCE SUR LES ESPECES

Le bruit provoqué par les engins mécaniques peut avoir une incidence temporaire de dérangement des oiseaux limicoles. Cependant ils pourront conserver une distance de fuite et se reporter sur les aires de nourrissage et de refuges situées à proximité des zones de travaux.

7.MESURES VISANT A SUPPRIMER, SUIVRE OU ACCOMPAGNER LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

Il n'y a pas d'incidence significative du projet, il n'est donc pas prévu de mesure spécifique visant à supprimer, suivre ou accompagner le projet vis-à-vis du site Natura 2000.

8.ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

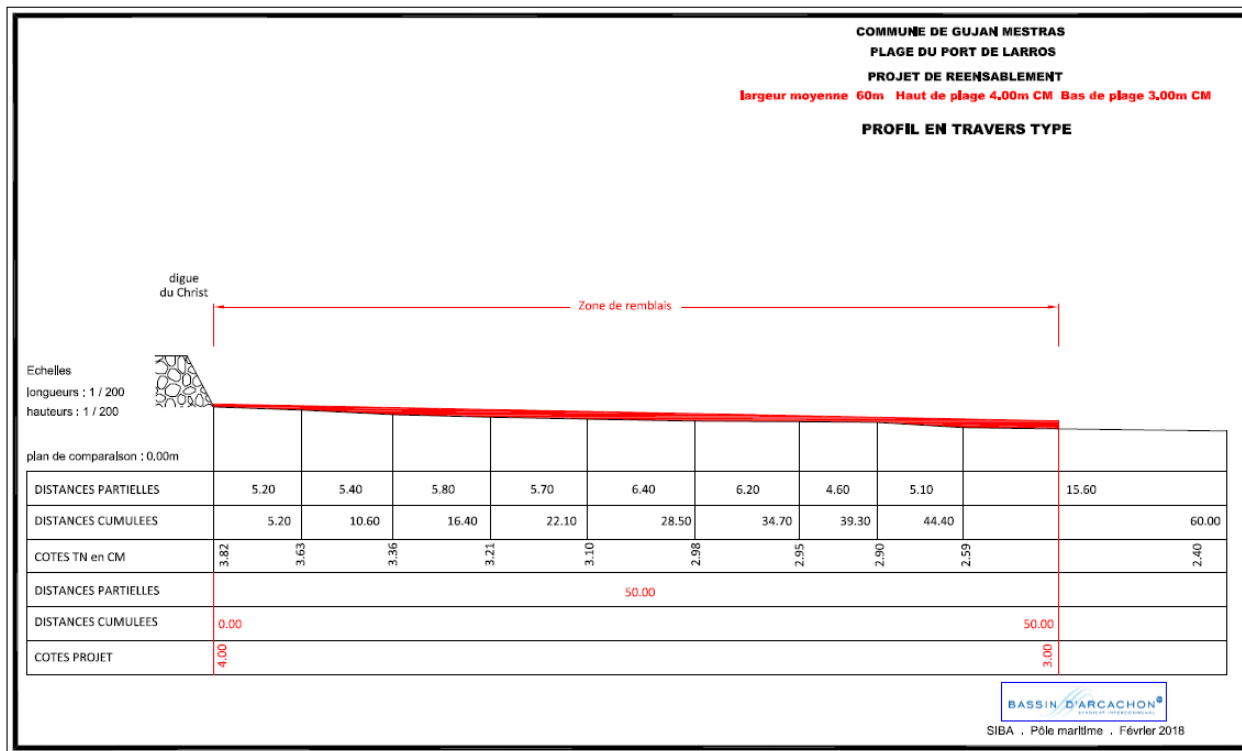
Service Maritime et de Navigation de la Gironde (2001) – Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d’Arcachon.
Influence de modifications morphologiques sur la courantologie et la sédimentologie du Bassin d’Arcachon.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2004) - Evaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2004) – cahiers d'habitats Natura 2000 –
Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 2 Habitats côtiers

9.ANNEXES

Annexe 1 : Plan projet de réensablement de la plage de Larros 2018	12
Annexe 3 : Analyse granulométrique des sédiments de la plage de Larros.....	14
Annexe 4 : Cartographie des habitats Natura 2000 à proximité de la zone des travaux	15
Annexe 5 : Cartographie des habitats benthiques intertidaux et subtidaux à proximité de la zone des travaux	16
Annexe 6 : Cartographie des herbiers de Zostère.....	17
Annexe 7 : Cartographie des habitats Eunis du Bassin d'Arcachon	18



Annexe 1 : Plan projet de réensablement de la plage de Larros 2018

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Appareil: Granulomètre HORIBA LA-960

N° de série: UK 010445

Version logiciel: HORIBA LA960 for windows [Voie liquide] Ver2.20

Informations sur l'échantillon:

Référence échantillon : 417358-1
Matériau : Sédiments
Nom de fichier résultats : 417358-1 VL MOYENNE<C>
Numéro de lot : Sans objet
Source : SYNDICAT INTERCOM. DU BASSIN
Date et heure de la mesure : mardi 23 février 2016 11:06:45
Masse utilisée pour les mesures : 5.732 g
Opérateur : PDD

Résultats:

Diamètre médian : 743.53784Microns
Diamètre moyen : 761.70587Microns
CV du D(v,0.1) : 1.1841(%)
CV du D(v,0.5) : 1.2730(%)
CV du D(v,0.9) : 2.2217(%)
Fraction < 2 µm (% vol.) : 0
Fraction 2 à 63 µm (% vol.) : 0
Fraction > 63 µm (% vol.) : 100

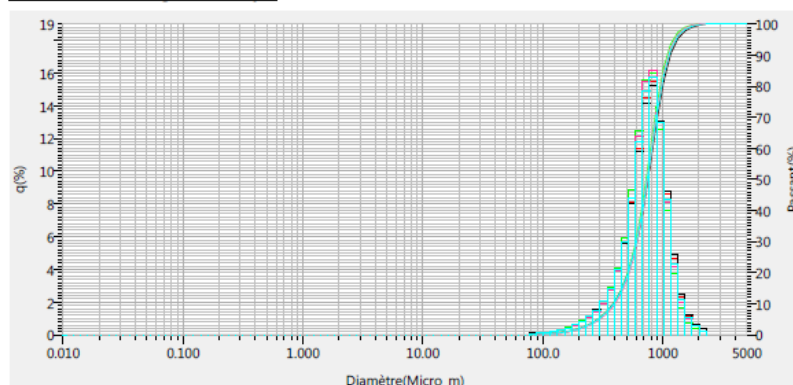
Conditions opératoires:

Voie utilisée : Voie liquide
Transmission(R) : 87.3 (%)
Transmission(B) : 87.4 (%)
Indice réfraction(R) : 417358-1
[1.48-0.05(1.480 - 0.050i),water(1.333)]
Base de distribution : Volume
Ultra-sons : 00:10 (7)
Vitesse circulation : 10
Vitesse agitation : 7
Volume de solvant : 250 ml
Solvant : eau
Agent Dispersant (AD) : Sans objet
Chemin optique : 450 mm
Concentration AD : Sans objet
pH : Sans objet
Modèle optique : Théorie de Mie

Commentaires:

- La donnée "passant(%)" correspond à la distribution cumulée de l'échantillon.
- L'alignement est effectué automatiquement avant chaque mesure.

Courbe de distribution granulométrique:



Légende:

Nom des données	Type de graphe	Diamètre moyen	D(v,0.1)	D(v,0.5)	D(v,0.9)
417358-1 VL ESSAI 01 MESURE 01		771.69403Microns	390.17181Microns	750.66980Microns	1151.67920Microns
417358-1 VL ESSAI 01 MESURE 02		741.44946Microns	387.05048Microns	728.93176Microns	1096.97241Microns
417358-1 VL ESSAI 02 MESURE 01		775.27374Microns	388.85248Microns	753.27509Microns	1160.49597Microns
417358-1 VL ESSAI 02 MESURE 02		758.40564Microns	398.89355Microns	742.89526Microns	1121.57678Microns
417358-1 VL MOYENNE		761.70587Microns	391.59045Microns	743.53784Microns	1133.83459Microns

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Tableau des distributions cumulées pour les différentes classes de taille:

No	Diamètre(Micro_m)	Passant(%)	No	Diamètre(Micro_m)	Passant(%)	No	Diamètre(Micro_m)	Passant(%)	No	Diamètre(Micro_m)	Passant(%)	No	Diamètre(Micro_m)	Passant(%)
1	0.011	0.000	21	0.172	0.000	41	2.589	0.000	61	39.234	0.000	81	562.387	28.139
2	0.013	0.000	22	0.197	0.000	42	2.976	0.000	62	44.898	0.000	82	678.504	39.898
3	0.015	0.000	23	0.226	0.000	43	3.409	0.000	63	51.471	0.000	83	777.141	54.859
4	0.017	0.000	24	0.259	0.000	44	3.905	0.000	64	58.953	0.000	84	860.118	70.586
5	0.020	0.000	25	0.296	0.000	45	4.472	0.000	65	67.525	0.000	85	1016.515	83.530
6	0.022	0.000	26	0.339	0.000	46	5.122	0.000	66	77.339	0.000	86	1167.725	91.793
7	0.026	0.000	27	0.389	0.000	47	5.867	0.000	67	88.583	0.052	87	1337.481	98.147
8	0.029	0.000	28	0.445	0.000	48	6.720	0.000	68	101.480	0.172	88	1531.814	98.245
9	0.034	0.000	29	0.510	0.000	49	7.697	0.000	69	119.210	0.527	89	1754.813	98.281
10	0.039	0.000	30	0.584	0.000	50	8.819	0.000	70	139.103	0.535	90	2009.687	98.819
11	0.044	0.000	31	0.669	0.000	51	10.087	0.000	71	162.453	0.829	91	2301.841	100.000
12	0.051	0.000	32	0.766	0.000	52	11.505	0.000	72	174.616	1.251	92	2698.467	100.000
13	0.058	0.000	33	0.877	0.000	53	13.246	0.000	73	200.980	1.851	93	3019.738	100.000
14	0.067	0.000	34	1.005	0.000	54	15.172	0.000	74	229.075	2.685	94	3468.727	100.000
15	0.076	0.000	35	1.151	0.000	55	17.377	0.000	75	260.376	3.908	95	3967.532	100.000
16	0.087	0.000	36	1.318	0.000	56	19.964	0.000	76	300.019	5.320	96	4537.423	100.000
17	0.100	0.000	37	1.510	0.000	57	22.767	0.000	77	344.298	7.327	97	5300.000	100.000
18	0.115	0.000	38	1.729	0.000	58	26.111	0.000	78	394.244	10.140			
19	0.131	0.000	39	1.981	0.000	59	29.957	0.000	79	451.556	14.115			
20	0.150	0.000	40	2.289	0.000	60	34.255	0.000	80	517.260	19.812			

Annexe 2 : Analyse granulométrique des sédiments de la plateforme du dessableur de la Leyre

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Appareil: Granulomètre HORIBA LA-960

N° de série: UK 010445

Version logiciel: HORIBA LA960 for windows [Voie liquide] Ver2.20

Informations sur l'échantillon:

Référence échantillon : 460613-1
 Matériau : Sédiments
 Nom de fichier résultats : 460613-1 VL moyenne<C>
 Numéro de lot : Sans objet
 Source : SYNDICAT INTERCOM. DU BASSIN
 Date et heure de la mesure : jeudi 22 septembre 2016 11:39:37
 Masse utilisée pour les mesures : 0.172 g
 Opérateur : PDD

Résultats:

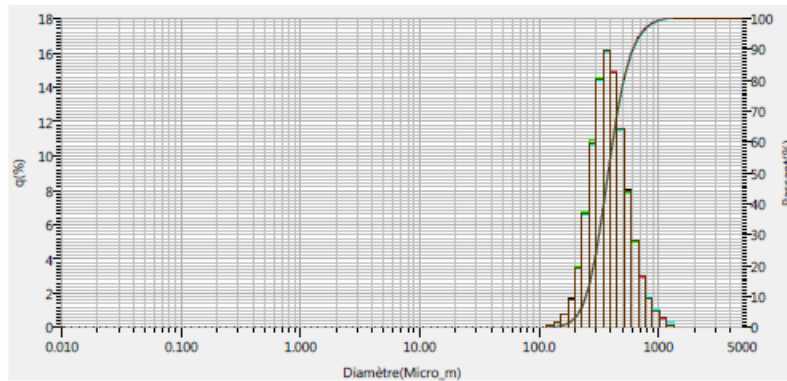
Diamètre médian : 380.02448Microns
 Diamètre moyen : 411.04855Microns
 CV du D(v,0.1) : 0.2235(%)
 CV du D(v,0.5) : 0.2849(%)
 CV du D(v,0.9) : 0.7800(%)
 Fraction < 2 µm (% vol.) : 0
 Fraction 2 à 63 µm (% vol.) : 0
 Fraction > 63 µm (% vol.) : 100

Conditions opératoires:

Voie utilisée : Voie liquide
 Transmission(R) : 85.4 (%)
 Transmission(B) : 86.1 (%)
 Indice réfraction(R) : SIBA 22-09-2016(1.600 - 0.030i),1.33(1.333)]
 Base de distribution : Volume
 Ultra-sons : 00:10 (7)
 Vitesse circulation : 10
 Vitesse agitation : 7
 Volume de solvant : 250 ml
 Solvant : eau
 Agent Dispersant (AD) : Sans objet
 Chemin optique : 450 mm
 Concentration AD : Sans objet
 pH : Sans objet
 Modèle optique : Théorie de Mie

Commentaires:

- La donnée "passant(%)" correspond à la distribution cumulée de l'échantillon.
 - L'alignement est effectué automatiquement avant chaque mesure.

Courbe de distribution granulométrique:**Légende:**

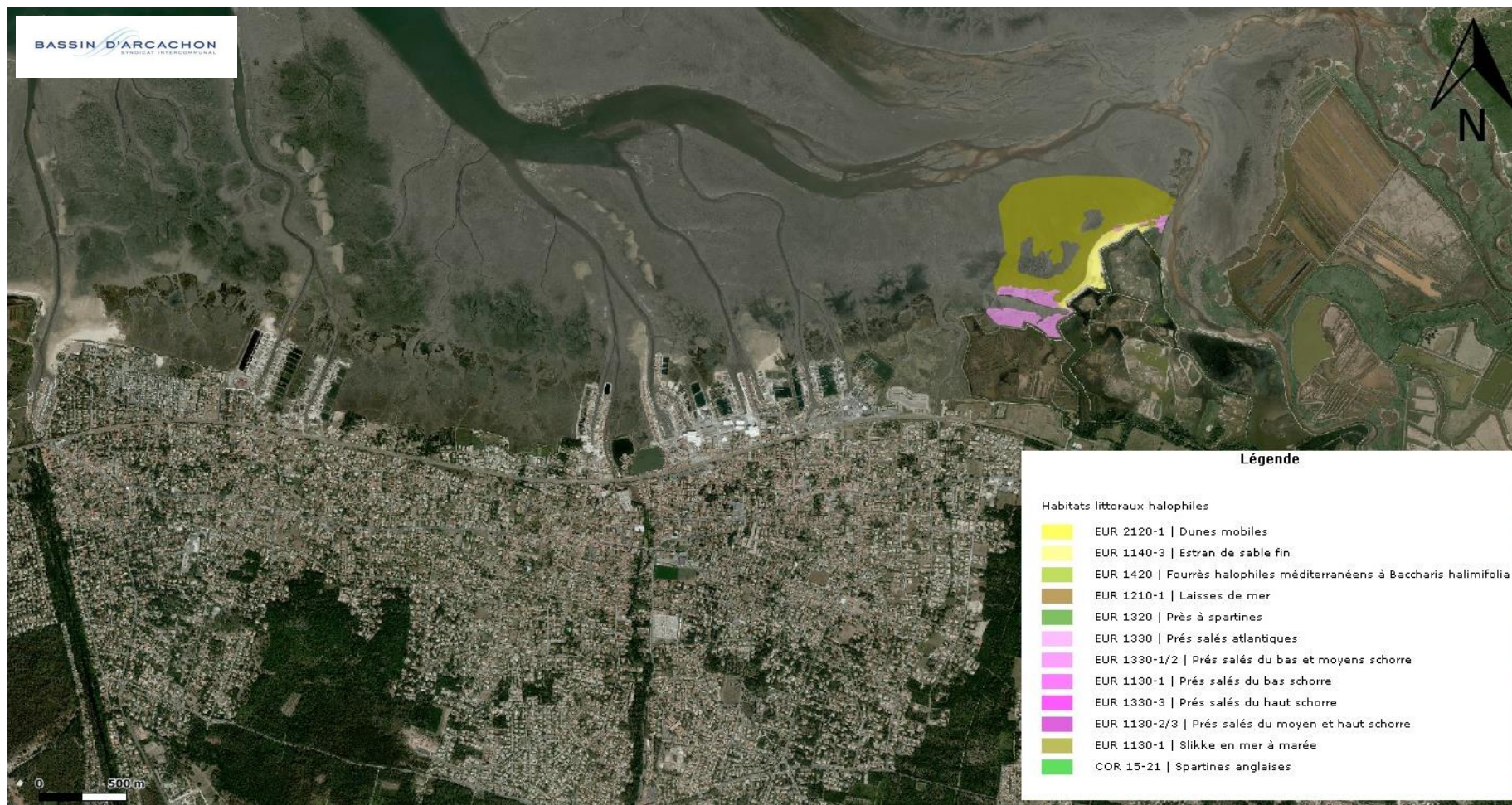
Nom des données	Type de graphe	Diamètre moyen	D(v,0.1)	D(v,0.5)	D(v,0.9)
460613-1 VL essai 01 mesure 01		408.99634Microns	245.82590Microns	378.55609Microns	609.77094Microns
460613-1 VL essai 01 mesure 02		410.62003Microns	246.17485Microns	380.26468Microns	613.15997Microns
460613-1 VL essai 02 mesure 01		409.85962Microns	246.52974Microns	379.91641Microns	610.19958Microns
460613-1 VL essai 02 mesure 02		414.71848Microns	247.31161Microns	381.37668Microns	621.67902Microns
460613-1 VL moyenne		411.04855Microns	246.45477Microns	380.02448Microns	613.72174Microns

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser

**Tableau des distributions cumulées pour les différentes classes de taille**

No.	Diamètre(Microns)	Passant(%)	No.	Diamètre(Microns)	Passant(%)	No.	Diamètre(Microns)	Passant(%)	No.	Diamètre(Microns)	Passant(%)	No.	Diamètre(Microns)	Passant(%)
1	0.015	0.000	21	0.175	0.000	41	2.500	0.000	61	38.254	0.000	81	562.387	86.686
2	0.015	0.000	22	0.187	0.000	42	2.875	0.000	62	44.800	0.000	82	673.004	87.721
3	0.015	0.000	23	0.200	0.000	43	3.400	0.000	63	51.471	0.000	83	777.141	88.680
4	0.017	0.000	24	0.225	0.000	44	3.805	0.000	64	58.983	0.000	84	880.116	89.430
5	0.020	0.000	25	0.246	0.000	45	4.472	0.000	65	67.523	0.000	85	1018.015	89.275
6	0.022	0.000	26	0.268	0.000	46	5.122	0.000	66	77.338	0.000	86	1187.725	89.621
7	0.026	0.000	27	0.288	0.000	47	5.867	0.000	67	88.583	0.000	87	1337.481	90.000
8	0.028	0.000	28	0.310	0.000	48	6.720	0.000	68	101.460	0.000	88	1531.814	90.000
9	0.034	0.000	29	0.333	0.000	49	7.687	0.000	69	116.210	0.000	89	1754.813	90.000
10	0.036	0.000	30	0.354	0.000	50	8.810	0.000	70	133.103	0.170	90	2008.607	90.000
11	0.044	0.000	31	0.388	0.000	51	10.087	0.000	71	152.483	0.515	91	2301.841	90.000
12	0.051	0.000	32	0.426	0.000	52	11.505	0.000	72	174.818	1.263	92	2638.487	90.000
13	0.056	0.000	33	0.477	0.000	53	13.240	0.000	73	200.300	2.914	93	3018.736	90.000
14	0.067	0.000	34	0.535	0.000	54	15.172	0.000	74	228.075	6.414	94	3455.727	90.000
15	0.076	0.000	35	0.601	0.000	55	17.377	0.000	75	260.376	13.088	95	3961.532	90.000
16	0.087	0.000	36	0.675	0.000	56	19.864	0.000	76	300.518	23.814	96	4537.432	90.000
17	0.100	0.000	37	0.758	0.000	57	22.707	0.000	77	344.308	38.258	97	5000.000	90.000
18	0.115	0.000	38	0.850	0.000	58	26.111	0.000	78	394.244	54.358			
19	0.131	0.000	39	0.961	0.000	59	29.807	0.000	79	451.558	69.211			
20	0.150	0.000	40	1.098	0.000	60	34.255	0.000	80	517.200	80.736			

Annexe 2 : Analyse granulométrique des sédiments de la plage de Larros



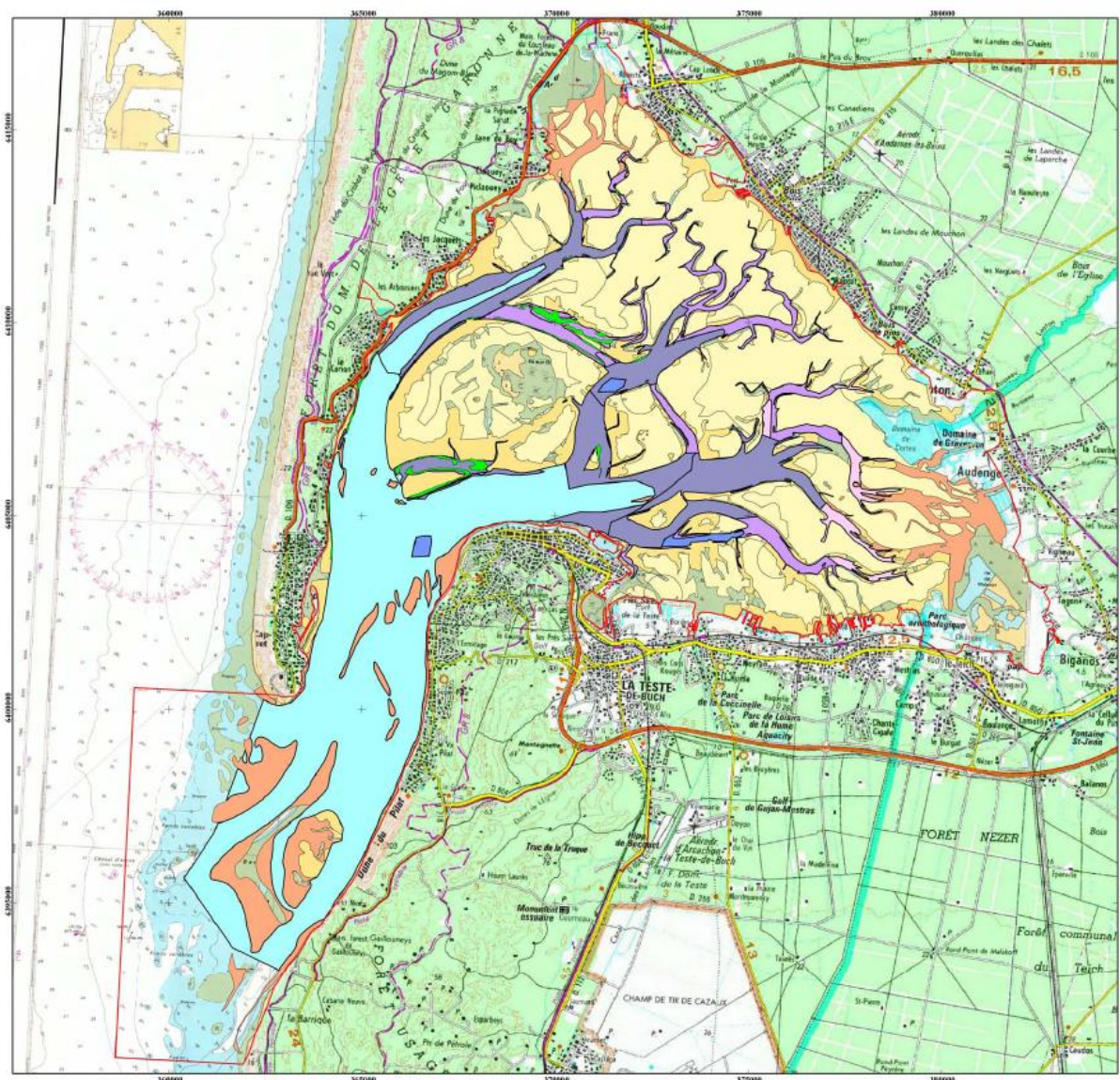
Annexe 3 : Cartographie des habitats Natura 2000 à proximité de la zone des travaux



Annexe 4 : Cartographie des habitats benthiques intertidaux et subtidaux à proximité de la zone des travaux



Annexe 5 : Cartographie des herbiers de Zostère



CROCEAN-2010-1-10007-T

- SIC FR7200679 BASSIN D'ARCACHON ET CAP FERRET
- Barren_or_amphipod_dominated_mobile_sand_shores - A2.22
- Polychaete/bivalve_dominated_muddy_sand_shores - A2.24
- Seagrass_bed_on_littoral_sediments - A2.61
- Infralittoral_fine_sand - A5.23
- Infralittoral_mixed_sediments - A5.43
- Infralittoral_muddy_sand - A5.24
- Sublittoral_mud_in_variable_salinity - A5.32
- Sublittoral_sand_in_variable_salinity - A5.22
- Sublittoral seagrass beds - A5.53



Système de coordonnées :
Lambert 93 / RGF 93
Source : DALLOYAU S. et al.; IFREMER, 2009 ;
BLANCHET H., 2010
IGN Top 100
© IGN-SHOM 2007
© Copyright 2010 SHOM6766.
Réalisé avec l'autorisation du service
hydrographique et océanographique de la

Annexe 6 : Cartographie des habitats Eunis du Bassin d'Arcachon

**Itinéraire routier pour le transport du sable
entre la plateforme de stockage
à Biganos
et la plage du port de Larros
à Gujan - Mestras
Longueur 15 km**

SANS ECHELLE



SIBA . Pôle maritime . Février 2018

